

COMMUNE D'LOUDRENNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Oudrenne, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Bernard GUIRKINGER, Maire en exercice.

Convocation transmise et affichée le 22 décembre 2023, comportant l'ordre du jour suivant :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2023,*
2. *Renouvellement des baux de chasse communaux 2024-2033/ Mise en 2^{ème} adjudication du lot 4 et fixation de la mise à prix,*
3. *Renouvellement des baux de chasse communaux 2024-2033/ Mise en location du lot 5,*
4. *Divers - Communications*

- ✓ Membres en exercice : 14
- ✓ Membres présents : 09
- ✓ Membres votants : 11

Membres du Conseil Municipal présents : Mesdames FOHR Aurélie, HAMANN Sophie, HILCHER Morgane,
Messieurs GUIRKINGER Bernard, PEULTIER Jean-Marie, BIRCK Cyrille, MASSING Fabien, SINGER Joël, JANDIN Christian,

Absents excusés : Mme TEMPIO Marie-Claire donne procuration à M. PEULTIER Jean-Marie, Mme LENARD Isabelle donne procuration à M. BIRCK Cyrille, Mme GARBAL Céline, Mme SCHAMING Emilie, BERRON Eric,

Secrétaire de séance : Mme DAP Marie, Secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, M. GUIRKINGER Bernard ouvre la séance.

POINT N°1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

D : 58/2023

Monsieur le Maire expose que le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2023 a été adressé à l'ensemble des membres de ce Conseil.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de ladite séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce dernier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023.

Votants : 11	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

POINT N°2 : RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE COMMUNAUX 2024-2033 / 2^{ème} MISE EN ADJUDICATION ET FIXATION DE LA MISE A PRIX POUR LE LOT N°4

D : 59/2023

CONSIDERANT le renouvellement des baux de chasse pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté n°2023-DDT-SERAF-UFC n°9 du 20 avril 2023,

VU le procès-verbal de l'adjudication publique du 19 décembre 2023 par lequel l'adjudication du lot 4 a été déclaré infructueuse,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** la date de la 2^{ème} adjudication au mardi 27 février 2024 à 16h00,
- **FIXE** la mise à prix de départ de l'adjudication à 5 000 €,
- **AUTORISE**, le cas échéant, le Maire à attribuer le lot au plus offrant, dans l'hypothèse où celui-ci n'a pas trouvé preneur à la mise à prix fixée ci-dessus à l'issue de la 2nde adjudication, conformément aux dispositions de l'article 9 du cahier des charges type de la chasse,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le procès-verbal d'adjudication et le bail de location et à accomplir toutes les formalités et signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Votants : 11	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

POINT N°3 : RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE COMMUNAUX 2024-2033 / MISE EN LOCATION DU LOT 5

D : 60/2023

CONSIDERANT le renouvellement des baux de chasse pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté n°2023-DDT-SERAF-UFC n°9 du 20 avril 2023,

VU l'avis de la commission consultative communale de chasse en date du 29 septembre 2023,

VU le procès-verbal de l'adjudication publique en date du 19 décembre 2023 par lequel le lot 5 a été attribué à M. MARX Roger,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'offre de M. MARX Roger à 4 400 € pour le lot n°5.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de location de chasse et à accomplir toutes les formalités et signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Votants : 11	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

POINT N° 4 : DIVERS – COMMUNICATIONS

✓ *Attribution du label « Village d'Avenir »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

Procès-verbal relatif aux délibérations n° D : 58/2023 à D : 60/2023 :

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Bernard GUIRKINGER

Bernard GUIRKINGER		Jean-Marie PEULTIER	
Joël SINGER		Christian JANDIN	
Sophie HAMANN		Céline GARBAL	Absente
Eric BERRON	Absent	Cyrille BIRCK	
Morgane HILCHER		Fabien MASSING	
Marie-Claire TEMPIO	Absente	Isabelle LENARD	Absente
FOHR Aurélie		SCHAMING Emilie	Absente